

« J'AI ÉTÉ INDEMNISÉE »

Comme 450 000 fonctionnaires, Marie-Solange a adhéré au complément de retraite de la fonction publique. Suite à une mauvaise gestion de cet organisme, son épargne a perdu beaucoup de sa valeur. Voici comment elle a été dédommée.

© CAROLINE MAZODIER

J'ai adhéré au Cref, complément de retraite facultatif des fonctionnaires, en 1976, alors que j'étais élève professeur en physique-chimie. J'y ai cotisé pendant plus de 40 ans. Géré initialement par la Mutuelle Retraite de la Fonction publique (MRFP), le système était très attractif. Il reposait pour deux tiers sur la répartition et pour un tiers sur la capitalisation, et le montant de mon complément de retraite était indexé sur l'indice de base des traitements de la fonction publique. Donc il était censé augmenter en permanence. Mais ce n'est pas du tout ce qu'il s'est passé.

UN FONDS MAL GÉRÉ

En 2000, la MRFP nous a informés qu'en raison de la transposition en droit français d'une réglementation européenne, elle était obligée de baisser de 16 % nos compléments de retraite. En réalité, pour se conformer à la loi, la MRFP aurait dû, depuis plusieurs années, provisionner l'intégralité de ses engagements, comme dans un régime de capitalisation intégrale. Ce qu'elle n'a pas fait. Le trou à combler résultant de cette mauvaise gestion était colossal. Concrètement, la rente annuelle que j'étais censée toucher au

moment de mon départ à la retraite est passée de 3 354 € à 2 744 € (de 22 000 à 18 000 F, à l'époque). À la fin de l'année 2000, la MRFP a proposé aux cotisants qui le souhaitaient de quitter le système, en étant remboursés. Mais, d'une part, ces personnes n'ont touché qu'une partie du capital qu'elles avaient épargné et, d'autre part, ces sommes, réintégréées dans leur revenu, devenaient imposables ! J'ai donc choisi de rester, mais sans toutefois augmenter le montant de mes cotisations. Début 2002, le Cref s'est muté en Complément de retraite mutualiste (Corem) et sa

gest
liste
ma :

L'É

En :
ann
retri
dais
ser..
1^{er} jt
n'été
H:
Corr



La justice vous a donné raison contre le fisc, votre banque ou tout autre adversaire de poids ? Contactez-nous et racontez-nous votre histoire.

Par courrier
Le Particulier,
14, bd Haussmann,
75009 Paris
Par mail
temoignage@
leparticulier.fr